

## Construction d'un mur par voisin

Par line62, le 25/03/2008 à 10:22

## Bonjour,

Mon voisin etends sa maison sur la servitude de passage, son nouveau mur ( en construction actuelle) va mesurer 3 mètres de hauteur et sera à une distance de 88 CM de mes fenetres ( je précise que ma maison est tout en longueur donc 5 fênêtres seront obstruées par ce mur ). Je n'aurai plus de clarté et de vue extérieure.

En a t'il le droit bien qu'il est obtenu un PC, quelles sont les distances minimales a respecter, quelles démarches dois-je faire?

Merci de votre réponse